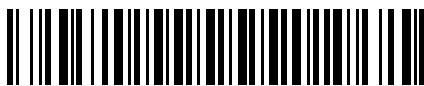


hanning**SC****29 Avenue de Montmorency****95190 Goussainville**

KD24000095

Représentent: InesInes

Référence	Désignation	Qté	Qté par colis/paquet/bidon	Prix HT	Rem %	Rem HT	Montant HT	TVA %
CK400BLPET	Boîte Carrée en Carton Blanc et Couvercle Plastique PET Anti-buée x 2	6	300/Carton	52,42			314,52	20
CK600BLPET	Boîte Carrée en Carton et Couvercle Plastique PET Anti-buée x 2	6	300/Carton	55,75			334,50	20

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Mode de paiement	Recu	Total HT:	649,02 €
1	649,02 €	20,00%	129,80 €	CB Site	778,82 €		

Total HT:	649,02 €
Net HT:	649,02 €
Total TVA:	129,80 €
TOTAL TTC:	778,82 €

ECHANGE OU AVOIR SOUS 15 JOURS (HORS ALIMENTATION)
SUR LES PRODUITS OU APPAREILS NON UTILISES ET DANS
LEURS EMBALLAGES D'ORIGINE AVOIR VALABLE 1 MOIS

LIVRAISON IDF sous 72h**BNP PARIBAS**

RIB 30004 00010161161 18

IBAN FR76 3000 4008 3200 0101 6116 118

BIC BNPAFRPPBGT

Quantité recu: 24C

Votre commande vaut acceptation des Conditions Générales de Vente voir site Kedypack.com

Conformément aux disposition de l'article 2367 du code civil et par exception à l'article 1583 du code civil, le vendeur se réserve la propriété de l'ensemble des biens vendus jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires. La réserve de propriété, présentement stipulée, pourra porter sur des biens de même nature et de même qualité détenus par le débiteur ou pour son compte, que ceux objet du présent contrat. Conformément aux dispositions de l'article L.624-16 et suivants du code de commerce, en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, la propriété des biens livrés restant impayés, pourra être revendiquée par le vendeur. L'incorporation des biens réservés, objet du présent contrat de vente, à un autre bien, ne pourra faire obstacle à la revendication de propriété, si une séparation sans dommage est possible. Les présentes dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques de la chose à l'acheteur dès la livraison des biens vendus.

KEDYPACK se réserve le droit de venir récupérer les marchandises en cas de non paiement.

Pénalité de retard : 15% (calculée sur le montant des sommes dues avec un minimum de 40€ à titres de dommage et intérêts).

Veuillez vérifier le nombre de colis, préciser si colis manquants ou abîmés et signer (toute réclamation sur le nombre de colis livrés ne sera prise en compte dans le cas contraire).